

**Nota bene : Ce rapport d'orientation, rédigé préalablement aux travaux de la 55<sup>e</sup> assemblée générale, fera l'objet de compléments présentés lors de sa présentation en séance plénière.**

# RAPPORT D'ORIENTATION

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 5, 6 et 7 avril 2023 – Erdeven

Ce rapport d'orientation a été élaboré à partir d'échanges, de débats avec les acteurs de notre mouvement, mais aussi avec nos partenaires : administrations, acteurs sociaux...

Les mutations profondes et incessantes de nos organisations, de notre société, rendent nécessaire une réflexion partagée, afin de mettre en place de nouvelles références, non seulement pour l'année 2023, mais aussi pour les prochaines années.

L'année 2023 est une année « charnière », marquée par des temps forts et ayant une portée sur l'ensemble de notre mouvement.

### **FNASCE : acteur et partenaire social**

La FNASCE, reconnue comme acteur et partenaire social à part entière, s'engage à :

- conforter sa position d'acteur social au sein de nos ministères, en participant aux diverses instances : séances plénières et commissions dans le cadre de la nouvelle mandature du CCAS, réseaux avec les acteurs sociaux : CGCV notamment ;
- participer aux séances des diverses commissions d'action sociale au sein des établissements publics, notamment au sein de la COPAS pour le Cerema ;
- rencontrer la nouvelle direction et les responsables de l'action sociale de VNF ;
- développer notre communication en prenant une part plus active dans la présentation de notre mouvement auprès de l'ensemble des agents de nos ministères et de ses établissements publics : participer aux journées d'accueil en services déconcentrés, rédaction d'articles via le « fil info » selon les thématiques ministérielles (égalité femmes-hommes, « Mai à vélo »...).

### **Convention Pluriannuelle d'Objectifs : MTECT – MTE et Mer – 2023 – 2026**

La Convention Pluriannuelle d'Objectifs Interministérielle 2023 - 2026 – CPO est toujours en cours de négociation (à date de rédaction de ce rapport).

Les grandes lignes de cette nouvelle CPO :

- renforcement de notre rôle affirmé d'acteur social au sein de nos ministères MTECT – MTE et Mer ;
- promotion auprès des agents du pôle ministériel des valeurs liées à la pratique de sports et d'ouverture à la culture tout en prenant en compte les enjeux d'entraide et de développement durable, du handicap et visant à promouvoir des valeurs de solidarité ;
- contribution au renforcement du lien social et au développement du lien d'appartenance des agents du pôle ministériel à la communauté de travail, aux niveaux national, régional, départemental ;
- poursuite de l'offre de séjours gratuits au bénéfice des familles modestes et en difficulté, avec l'aide du pôle ministériel avec une diffusion plus large de cette mesure sociale auprès des services ;
- diffusion de la culture de l'égalité, mais aussi de prévention et de combat contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles, ainsi que de luttes contre les discriminations - dont le handicap et les haines ;
- mise en place d'actions participant à l'inclusion, à la mixité sociale et au vivre ensemble ;
- intégration au cœur de nos activités, actions proposées, de la transition écologique et énergétique ;
- accompagnement par les services du ministère de la FNASCE dans le développement de nouvelles conventions auprès des établissements publics rattachés aux ministères, afin de poursuivre son rayonnement auprès des agents ;

- souscription par la FNASCE d'un contrat d'engagement républicain CER, rendu obligatoire pour les associations bénéficiant de subventions publiques, et comportant 7 engagements :
  - respect des lois de la République ;
  - liberté de conscience (pas de prosélytisme abusif) ;
  - liberté des membres de l'association (adhésion) ;
  - égalité et non-discrimination ;
  - fraternité et prévention de la violence ;
  - respect de la dignité de la personne humaine ;
  - respect des symboles de la République.
- mise en place de tarifs différenciés dans l'attribution de séjours au sein des unités d'accueil, au profit des familles les plus modestes, avec l'intégration de 6 tranches basées sur le revenu fiscal de référence et le nombre de parts ;
- harmonisation des notions de décharges de services, d'ordres de mission.

Au-delà des réunions bilatérales annuelles obligatoires, il a été convenu l'organisation d'au moins deux réunions par an permettant un point régulier sur la mise en œuvre de la CPO ainsi que sur tous les sujets partagés.

## Conventions avec les établissements publics

### Cerema

La Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023 – 2026 avec le Cerema est toujours en cours de négociation (à date de rédaction de ce rapport).

Les grandes lignes de cette nouvelle CPO :

- favoriser l'accès de l'ensemble de ses personnels à des activités culturelles et sportives variées , considérant que le programme d'actions initié par l'association participe à ce titre à la mise en œuvre de la politique d'action sociale de l'établissement, plus particulièrement en matière d'actions collectives ;
- versement d'une subvention annuelle pour sa participation au titre des actions menées par la FNASCE au bénéfice des agents du Cerema.

### Voies Navigables de France – VNF

La Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec VNF étant en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023, des rencontres vont être programmées durant le second semestre 2023 afin de négocier la prochaine CPO.

### École Nationale Supérieure Maritime – ENSM

À la demande de l'ENSM, dont le siège se trouve au Havre, il est proposé la mise en place d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs afin de répondre à un besoin d'acteur social de proximité.

Des déclinaisons locales, via des conventions locales, seront à négocier avec les directeurs de site et les ASCE locales dans les départements : de Seine Maritime (76) pour le site du Havre, des Bouches-du-Rhône (13) pour le site de Marseille, d'Ille-et-Vilaine (35) pour le site de Saint-Malo, et de Loire-Atlantique (44) pour le site de Nantes.

### Office Français de la Biodiversité – OFB

Nos nombreuses sollicitations auprès d'OFB, restant sans aucun retour, aucune Convention Pluriannuelle d'Objectifs n'a pu aboutir, malgré des négociations débutées en 2020. La direction des ressources humaines de notre ministère s'est engagée à nous accompagner pour nous permettre de formaliser cette convention.

## Statuts fédéraux

Comme rappelé dans le rapport moral, la FNASCE a été destinataire en janvier 2023 par le ministère de l'Intérieur, de l'analyse des statuts avec des propositions d'amendements.

Durant ce congrès, une assemblée générale extraordinaire s'est tenue afin de vous présenter le nouveau projet de statuts et de le soumettre à votre vote.

Un nouveau règlement intérieur sera travaillé sur la base de ces statuts, après leur publication.

## Nouvelle application de gestion des adhérents et des unités d'accueil

L'année 2023 est également marquée par le déploiement de la nouvelle application de gestion des adhérents et des unités d'accueil, venant en remplacement des applications : Angela et Oscar.

Cette nouvelle application vous a été présentée lors des séances dédiées des groupes de travail durant ce congrès.

Le déploiement de cette nouvelle application interviendra durant le second semestre 2023 avec une bascule qui devrait avoir lieu durant le second semestre 2023 pour une mise en application effective en 2024 pour les adhésions et l'attribution des séjours en unités d'accueil.

Une aide à la prise en mains sera proposée, avec la formation de formateurs afin d'aider les ASCE à la transition vers ces nouveaux outils.

La donnée relative au revenu fiscal de référence est nécessaire pour bénéficier de la tarification différenciée des UA. Sans réponse, le tarif maximal sera appliqué.

Afin de permettre d'élaborer le volet spécifique à la gestion des adhérents, il a été nécessaire de proposer des modèles de bulletins d'adhésion, intégrant les notions obligatoires, notamment : le ministère d'appartenance (indicateur obligatoire CPO), les données relatives au quotient familial (revenu fiscal de référence et nombre de parts) nécessaires pour bénéficier de la tarification différenciée des UA, les mentions obligatoires : RGPD, le droit à l'image.

## Partenariats

Notre mouvement a besoin de s'appuyer sur des partenaires, au bénéfice du mouvement et des adhérents des ASCE, en poursuivant :

- la pérennisation de nos partenariats : financiers et conventionnés, GMF et BFM ;
- la recherche de nouveaux partenariats, comme :

LOU VAYOU : présentée lors de la précédente AG de Sète, les fondatrices de cette société dont la devise est de « rendre la culture potagère accessible à tous » en proposant des graines et des semences biologiques, et la FNASCE ont mis en place un nouveau partenariat.

- le développement de nos partenariats, comme :

AZUREVA avec la signature du renouvellement de ce partenariat permettant une réduction passant de 6 % à 12 % pour les séjours individuels au sein des villages vacances et de résidences de tourisme proposés par ce groupe.

## Assurances fédérales

Comme présenté dans le rapport d'activités « assurances » intégré dans notre dossier n°2, les nouveaux contrats d'assurance sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour une durée de 4 ans.

Les différents contrats :

- le contrat fédéral comprenant la responsabilité civile, l'individuelle accident et l'assistance ;
- le contrat auto-mission ;
- le contrat « flotte » pour les véhicules de la FNASCE, présents sur le site du Domaine de la Chesnaye ;
- le contrat « patrimoine immobilier » de la FNASCE pour les unités d'accueil et les locaux des bureaux de La Défense mis à disposition par notre administration ;
- le contrat relatif au Domaine de la Chesnaye, prenant en compte l'unité d'accueil, et intégrant une nouvelle estimation des biens et des véhicules exposés.

Des extensions de garantie :

- la responsabilité civile des mandataires sociaux ;
- la protection juridique contre les violences.

### **Agents mis à disposition – MAD**

À rédaction de ce rapport d'orientation, 34 agents mis à disposition MAD sont répartis soit en services déconcentrés, soit auprès du bureau administratif de Paris et de Nice.

Comme indiqué en 2022, il est convenu de poursuivre l'intégration des missions régionales pour les agents MAD en poste en services déconcentrés.

Afin de leur permettre d'accomplir leurs missions au plus près des attentes et besoins des ASCE et de la FNASCE, il est proposé :

- d'accompagner les nouveaux agents dans leur prise de poste ;
- d'adapter des actions de formation spécifiques et de se rapprocher des centres de valorisation des ressources humaines du ministère : CVRH ;
- de mettre en place un réseau des MAD sur l'ensemble du territoire : agents du bureau administratif et agents en services déconcentrés.

### **Les propositions du groupe de travail « Formation » :**

- poursuite des actions de formation à destination des Responsables Associatifs – CARA – avec la participation des membres du bureau fédéral et notre correspondante « assurances » de GMF :
  - 25 et 26 avril à Pointe à Pitre (Guadeloupe) ;
  - 31 mai et 1<sup>er</sup> juin à Moulins-les-Metz (57) ;
  - 6 et 7 juin à Saint-Médard-en-Jalles (33) ;
  - 13 et 14 septembre à Tours (37).
- développement des actions de formation de comptabilité :
  - mise en place de comptabilité dans une ASCE – niveaux 1 et 2.
- proposition d'organiser durant le 2<sup>e</sup> semestre 2023, des nouvelles sessions de formation :
  - « Animer une équipe en contexte associatif » en direction des membres des bureaux d'ASCE, des PU-VPU et des membres du comité directeur fédéral ;
  - « Recueillir un témoignage pour écrire l'histoire ».
- mise en œuvre un plan de formations pluriannuelles intégrant les attentes et les besoins des ASCE.

Il est à noter la difficulté de mettre en place nos actions de formation, par manque de mise à disposition de sites. Un nouveau cahier des charges devra permettre de faciliter l'organisation de nos futures formations.

### **La Commission Permanente Politique régionale – CPPR**

La commission CPPR va poursuivre son engagement de :

- poursuivre ses travaux avec les URASCE, en nommant des référents dédiés permettant plus de proximité avec les acteurs régionaux et locaux ;
- faire évoluer les rencontres avec les régions, avec la mise en valeur d'un travail collaboratif ;
- assurer le suivi des retours des AG des URASCE et le versement des aides annuelles.

### **La commission statutaire Fonctionnement, Prospective, Conseil – FPC**

La commission FPC a été sollicitée pour répondre aux amendements présentés par le ministère de l'Intérieur suite à l'examen des statuts adoptés lors de l'AG 2021 de Bron.

Durant l'année 2023, la commission FPC continuera à œuvrer pour :

- proposer un nouveau règlement intérieur, après publication des nouveaux statuts fédéraux ;
- poursuivre l'accompagnement des ASCE ;
- aider les ASCE dans la mise en place des nouveaux statuts et du règlement intérieur ;

### **La Commission Permanente Communication – CPC**

La commission CPC sa vocation à travailler sur des outils de communication à destination des adhérents et des ASCE.

L'année 2023 va être marquée, notamment par :

- la refonte du site internet de la FNASCE imposée par l'évolution de la charte des sites internet ministériels ;
- la poursuite de la mise en place des supports sous la forme de tutos, formations, etc. au bénéfice des ASCE pour l'utilisation des outils de communication : Giseh, Canva, LimeSurvey...
- le lancement de la campagne « je suis actif pour les ASCE » dans le cadre de la dynamique lancée pour la reconquête des adhérents et devant le constat de perte du bénévolat.

### **La Commission Permanente des Sports – CPS**

La CPS va poursuivre son engagement à faciliter et encourager la pratique sportive de leurs adhérents et leurs ayant-droits, en proposant :

- d'aider à l'organisation de manifestations, locales, régionales et nationales, en proposant l'appui de la CPS tant sur la préparation que sur l'organisation ;
- de proposer des manifestations nationales :
  - 14<sup>e</sup> challenge national de trail, organisé par l'ASCE 2A, du 6 au 8 mai à Ajaccio (2A) ;
  - 11<sup>e</sup> enduro carpes, organisé par l'ASCE 57, du 2 au 4 juin à Moulins-les-Mets (57) ;
  - 18<sup>e</sup> challenge national de bowling, organisé par l'URASCE Bourgogne-Franche-Comté, du 9 au 11 juin à Miserey-Salines (25) ;
  - innovante en 2023 avec le 1<sup>er</sup> défi mer organisé par l'URASCE Paca-Corse du 8 au 11 septembre 2023 à Carry-le-Rouet (13) ;
- de poursuivre et développer la mise en œuvre des actions proposées par notre ministère, comme « Mai à vélo » ;
- de proposer des aides financières pour faciliter la création d'activités et/ou de sections sportives ;
- de mettre en place des nouvelles aides financières exceptionnelles à l'organisation d'une manifestation nationale onéreuse, qui peuvent être sollicitées dans le cadre de prestations exceptionnelles nécessitant un surcoût des dépenses d'organisation ;
- de poursuivre l'organisation de séjours « randonnées » au profit de nos actifs libérés.

### **La Commission Permanente Culture - CPC**

#### **Culture**

Malgré le contexte particulier durant l'année 2022, au cours de laquelle par manque de candidats, cette commission a dû être transformée en groupe de travail. Elle a poursuivi sa démarche de créativité et de désir d'animer ce secteur, en continuant à proposer des nouveaux concours, manifestations au fil de l'année, notamment avec l'organisation :

- du festival national du spectacle, organisé par l'URASCE Centre, du 26 au 28 mai sur le Domaine de La Chesnaye ;
- du rallye national culturel, organisé par l'URASE Île-de-France, du 16 au 18 juin, à Paris ;
- des jeux et concours traditionnels ;
- des concours nationaux innovants : « figure de style », « par monts et par vaux »...

Une réflexion est menée sur une possible « fidélisation des adhérents », en diffusant les concours directement aux habitués.

Afin de permettre de poursuivre son rayonnement, de développer de nouvelles propositions d'animations, de manifestations, le secteur « culture » accueillera avec enthousiasme de nouveaux acteurs au sein de sa commission.

### **Domaine de La Chesnaye**

Dans la démarche de son développement, de son embellissement, de son rayonnement, la commission dédiée au Domaine de la Chesnaye s'est engagée à :

- poursuivre son programme de travaux de restauration ;
- mettre en valeur la richesse muséale et patrimoniale du site, en ouvrant deux nouvelles salles d'exposition, dont une dédiée à Ferdinand de Lesseps avec une salle passant de 10 m<sup>2</sup> à 120 m<sup>2</sup> ;
- développer son ouverture vers l'extérieur : marché du terroir, journées européennes du patrimoine, expositions... ;
- poursuivre sa recherche de nouveaux partenariats, de nouveaux soutiens financiers, de nouveaux mécénats, en s'appuyant sur la nouvelle association « Amis du Domaine de la Chesnaye » ;
- permettre l'organisation de réunions, de formations, de séminaires en ouvrant à la location la salle de réunion équipée et son espace de détente ;
- mettre en place une conformité « accessibilité » : rampes d'accès, tapis caoutchouc facilitant les déplacements des personnes PMR et un plan de sobriété énergétique : installation de détecteurs de présence.

Le Domaine de la Chesnaye vient de démarrer une nouvelle saison avec son ouverture du 5 avril au 1<sup>er</sup> octobre 2023.

### **Le secteur « Entraide » et ses engagements**

#### **Commission Permanente « Action sociale » – CPAS :**

- poursuivre la politique de développement du bénéfice de séjours gratuits au profit d'un plus grand nombre de familles, notamment avec l'achat de semaines en UA auprès des ASCE ;
- poursuivre la politique d'attribution d'aides adaptées, notamment pour les personnes en situation de handicap ;
- mettre en place des actions innovantes, comme récemment lors du 8 mars dernier « journée internationale des droits des femmes », en proposant une action ludique sous la forme d'une grille de mots croisés sur le thème de l'égalité « Femmes-Hommes » avec des références historiques, des définitions sportives et des personnalités célèbres ;
- accompagner les familles en situation complexe, victimes : d'accidents de la vie, de violences intra-familiales... ;
- aider les formations BAFA organisées par le CGCV pour des enfants d'adhérents ;
- poursuivre les séjours « tourisme » très attendus à destination de nos actifs libérés.

#### **Commission Permanente « Affaires immobilières » – CPAI :**

- annualiser l'enquête sur les unités d'accueil « État » afin d'éviter la perte des données, et fiabiliser les indicateurs à transmettre au pôle ministériel dans le cadre du suivi de la CPO ;
- poursuivre le déploiement des aides au titre du Fonds de Solidarité des Unités d'Accueil – FSUA, afin d'aider les ASCE à acquérir de nouveaux biens et développer ainsi les offres de séjours pour nos adhérents.

### **2<sup>e</sup> édition de la « Manifestation phare »**

Cette manifestation ayant été plébiscitée, un appel est donc lancé auprès des ASCE et des URASCE afin de trouver un site adapté permettant l'organisation d'une seconde édition en 2025, la FNASCE s'engageant comme en 2022 dans l'organisation collective et sa participation financière.



Comme vous pouvez le constater, l'année 2023 est marquée par des actions, des engagements forts et déterminants dans la vie et le futur de notre mouvement dans toutes ses composantes : locales, régionales et nationales.

Vous pouvez compter sur l'engagement du comité directeur fédéral à mettre toute son énergie au service des missions fondamentales qui définissent le rôle de notre mouvement, et la promotion de nos valeurs.

Notre fédération continue et continuera à écrire les chapitres de son histoire avec vous, en poursuivant le tissage des liens et du sens.

Aucune histoire n'est jamais écrite d'avance, c'est nous toutes et tous qui la faisons.

**FNASCE** couleur passion

Merci pour votre attention

Le 27 mars 2023

**Michèle JOSSIER**  
*Présidente de la FNASCE*